

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022**

SAGUENAY, le 07 juin 2022 - Les élus de Saguenay ont modifié, lors de la séance du conseil municipal du 7 juin, la politique du personnel-cadre afin de leur offrir la même augmentation salariale que celle attribuée au personnel col blanc. La nouvelle entente prévoit notamment la mise en place du télétravail et d'horaires flexibles ainsi qu'une augmentation de la rémunération annuelle de 2% pour chacune des années 2020 et 2021. Pour l'année 2022, les augmentations salariales sont de 2,25% alors qu'elles seront calculées, pour les années 2023 et 2024, selon la formule suivant :

- Minimum 2% et maximum 2,5%, en fonction de l'IPC annuel moyen.

Par ailleurs, le règlement relatif au traitement des élus municipaux a été modifié. Ce règlement qui prévoit une augmentation salariale en fonction de l'IPC pour les années 2023 et 2024, a été revu afin que les rémunérations de base et additionnelle soient limitées et qu'elles soient les mêmes que celles offertes au personnel-cadre et col blanc, soit une augmentation minimum de 2% et un maximum de 2,5%, selon la même formule présentée plus haut. C'est par souci d'équité avec les cols blancs et les cadres de la ville que cette décision a été prise.

Le conseil municipal a également adopté un règlement visant à créer une réserve financière afin de pourvoir aux rénovations du stade de soccer Saguenay lorsqu'elles pourraient être nécessaires. Le montant projeté de ce fonds pour une période de 20 ans s'élève à 5 M\$ et fera l'objet d'une réévaluation tous les 5 ans. Le fond sera constitué des sommes provenant du fonds général affecté par le conseil municipal à compter de l'exercice financier de 2022 et d'un pourcentage des sommes versées par les utilisateurs de l'infrastructure pour un montant maximum annuel de 250 000\$.

Un règlement d'emprunt a aussi été adopté afin de compléter le prolongement de la rue des Actionnaires et de l'ouverture de nouvelles rues dans le Parc industriel Henri-Girard de l'arrondissement de Chicoutimi au montant de 4,3 M\$. Promotion Saguenay participera également à ce projet avec une contribution de 500 000\$.

La Mairesse a profité de cette séance du conseil municipal pour réitérer sa demande au gouvernement du Québec afin qu'il investisse dans le développement de la Zone industrialoportuaire de Saguenay à la hauteur des investissements qu'ils ont récemment annoncés au port de Bécancour, soit 50 M\$.

-30-

Source :

Mikaël Beauchemin

Attaché de presse – Cabinet de la mairesse de Saguenay

mikael.beauchemin@ville.saguenay.qc.ca

418 818-3476